

L'auteur de ce document est Bertrand Vergely :

Né en 1953, normalien et agrégé de philosophie. Il enseigne la philosophie en khâgne au lycée Pothier à Orléans et la théologie morale à l'Institut orthodoxe Saint-Serge. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'initiation à la philosophie dans la collection « Les Essentiels » aux éditions Milan ainsi que d'un certain nombre d'essais où il s'intéresse à des thématiques existentielles comme la souffrance, la mort, le « silence de Dieu face aux malheurs du monde », la foi ou bien le bonheur. Son dernier ouvrage *Retour à l'émerveillement* (Albin Michel, Essais clés) constitue une sorte d'aboutissement de son cheminement.

Le mariage gay ou la dictature de la confusion.

La question du mariage gay appelle dix remarques.

I) Il importe d'abord de distinguer la question de l'homosexualité de celle du mariage gay. L'homosexualité appartient à la sphère privée et renvoie à une *histoire singulière*. C'est ainsi, il y a des personnes dans la société dont la manière d'aimer consiste à aimer une personne du même sexe. Pourquoi en est-il ainsi ? Nous n'en savons rien et nous ne le saurons sans doute jamais, tant il y a de raisons possibles à cela. Toujours est-il qu'il s'agit là d'une réalité que la société se doit de respecter en offrant aux couples homosexuels une protection de leur vie privée au même titre que celle dont peut jouir chaque citoyen.

II) Le mariage gay relève en revanche d'une question qui regarde tout le monde, celui-ci étant appelé à bouleverser de manière irréversible la norme en vigueur en établissant *une nouvelle norme* en matière de famille, de filiation et de transmission, s'il vient à être adopté.

III) À l'origine, *le mariage est une donnée naturelle*. C'est ainsi, pour faire naître la vie un homme et une femme s'unissent et procréent un enfant. En établissant le mariage comme institution, la société a donné un cadre juridique à cette donnée naturelle afin de la protéger.

IV) Il s'avère qu'aujourd'hui le mariage, la filiation et la transmission ont changé de sens. La procréation n'est plus l'unique sens du mariage, *le mariage-sentiment* ayant tendance à l'emporter sur le *mariage-procréation*. De même, l'enfant n'a plus pour unique sens d'être le fruit de l'union d'un couple, le désir d'enfant introduisant des demandes d'enfants de la part de personnes seules ou des demandes d'adoption ou de procréation assistée de la part de couples stériles.

V) La question qui se pose dès lors et qui concerne tous les couples, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, est celle de savoir si le sentiment doit devenir l'unique sens du mariage et si le désir d'enfant d'où qu'il vienne doit devenir la raison d'être de ce dernier. Elle est également le fait de savoir si ce qui se fait doit devenir la norme de ce qui est.

Si tel est le cas, il faut savoir que rien ne va pouvoir s'opposer formellement à ce qu'on lève désormais l'interdit de l'inceste au nom du droit de s'aimer pour tous. Le sentiment en dehors de toute donnée naturelle devenant la norme, au nom de l'amour un père pourra réclamer d'épouser sa fille voire son fils, une mère son fils voire sa fille, une sœur son frère ou sa sœur, un frère sa sœur ou son frère.

Si tel est le cas, tout étant noyé dans l'amour érigé en droit au-dessus de toute réalité, plus personne ne sachant qui est qui, il y aura fatalement une crise d'identité et avec elle un

problème psychique majeur. Les tendances psychotiques générées par l'individualisme hédoniste pour qui le réel n'existe pas et ne doit pas exister vont se renforcer.

Un père étant aussi un amant et une mère une amante, il va devenir impossible de parler de père et de mère et donc de savoir qui a autorité pour élever des enfants. En ce sens, la famille va littéralement exploser.

Enfin, l'interdit de l'inceste étant levé, c'est le sens même du *devenir de l'être humain* qui va être atteint, le sens de cet interdit étant de rappeler aux êtres humains qu'ils sont faits pour *devenir*, en épousant, non seulement un autre hors de sa famille mais aussi de son sexe et non pour demeurer dans la même famille et le même sexe.

En ce sens, le législateur qui va devoir se prononcer sur le mariage homosexuel a de lourdes responsabilités. S'il décide de faire du mariage une affaire de droit et de sentiment en dehors de toute donnée naturelle, il introduira dans la cité la ruine possible de l'identité psychique, de la famille ainsi que du devenir symbolique de l'être humain.

VI) Au-delà de cette question qui concerne tout le monde, les hétérosexuels comme les homosexuels, la question du mariage gay pose un certain nombre de questions qu'il importe d'examiner avec attention, la principale d'entre elle étant celle du *même*. Au nom de l'égalité et du refus d'établir des discriminations, est-il possible d'établir *une équivalence entre tous les couples* ? Trois éléments s'y opposent.

VII) En premier lieu, pour une simple question de réalité et de donnée objective, on ne peut pas mettre sur le même plan hétérosexualité et homosexualité, un homme et une femme n'étant pas la même chose que deux hommes et deux femmes.

Les couples hétérosexuels ne sont pas des couples homosexuels ni les couples homosexuels des couples hétérosexuels. Établir une équivalence entre les deux revient à *nier la réalité* en opérant une grave confusion entre *genre* et *pratique*.

Avant d'être une pratique, l'hétérosexualité est un *genre* et pas une pratique, alors que l'homosexualité est une *pratique* et non un genre. La preuve : pour être homosexuel, il faut d'abord être homme ou femme. Si demain, au nom de l'égalité, tout est mis sur le même plan, la pratique particulière dictant ses lois au genre, un processus dangereux va s'engager à savoir celui de *la disparition à plus ou moins long terme de la différence sexuée*. On va alors assister à un effet dictatorial. Pour que les homosexuels puissent exercer leur droit à l'égalité, l'humanité va être interdite de faire une différence entre homme et femme, voir dans l'hétérosexualité un fondement et non une pratique étant considéré comme une pratique discriminatoire. Une nouvelle humanité va voir alors le jour. Nous vivions jusqu'à présent dans un monde marqué par la différence. Nous allons connaître un monde nouveau fondé sur *l'indifférenciation*. Quand on sait que la différence est le propre du vivant et l'indifférencié le propre de la mort, *un principe de mort* va désormais servir de principe pour guider l'humanité.

VIII) La difficulté soulevée par l'équivalence décrétée entre tous les couples se retrouve au niveau des enfants. Comme il semble qu'on l'ait oublié, il importe de rappeler qu'un couple homosexuel ne peut pas avoir d'enfants. On peut le déplorer, mais c'est ainsi, deux hommes et deux femmes ne peuvent pas procréer. Ceci veut dire que, pour qu'il y ait procréation l'homme a besoin de la femme et la femme de l'homme.

Les homosexuels réclament de pouvoir *avoir un enfant*. Ils se fondent pour cela sur le droit qui est accordé aux couples hétérosexuels d'adopter ou de procéder à une procréation médicalement assistée. Ils oublient ou font semblant d'oublier que ce n'est pas le droit qui les empêche d'avoir un enfant mais la Nature.

Certes, un couple hétérosexuel peut adopter ou passer par la procréation assistée afin d'avoir un enfant. Il importe de souligner toutefois qu'un enfant adopté par un couple hétérosexuel n'a pas et n'aura jamais le même sens qu'un enfant adopté par un couple homosexuel. Lorsqu'un couple hétérosexuel adopte un enfant, il le fait pour *pallier un problème de stérilité*. Lorsqu'un couple homosexuel veut adopter un enfant, il le fait pour *contourner une impossibilité*. Le registre symbolique n'est pas le même, vouloir contourner une impossibilité à l'aide d'une loi nous situant dans le domaine de *la fiction prométhéenne* et non plus dans celui de la réalité humaine.

Jusqu'à présent, la rationalité de la société repose sur la notion de limite et avec elle sur l'idée que tout n'est pas possible. Tout ne se décrète pas. Tout ne se fabrique pas. Limite positive autant que protectrice, l'idée que tout ne se décrète pas nous préservant de la dictature du Droit et l'idée que tout ne se fabrique pas nous préservant de la dictature de la Science. Avec le mariage gay et l'ouverture à la possibilité pour couples gays de recourir à l'adoption ainsi qu'à la procréation médicalement assistée, il va en être autrement. L'idée que rien n'est impossible va voir le jour en enterrant la notion de limite. Voyant le jour, plus rien ne va nous protéger de la dictature du Droit et de l'idée que tout peut se décréter. Plus rien ne va nous protéger de la dictature de la Science et

de l'idée que tout peut se fabriquer. On obéissait la Nature qui, comme le dit Montaigne, est « un doux guide ». Nous allons désormais obéir à la Science et au Droit. La Nature évitait que l'Homme n'obéisse à l'Homme. Désormais, l'Homme va obéir à l'Homme sans que l'Homme n'obéisse à quoi que ce soit. Dostoïevski au 19^e siècle comme Léo Strauss au 20^e siècle voyaient dans le « Tout est possible » l'essence du nihilisme. Ils redoutaient comme Nietzsche que celui-ci n'envahisse l'Europe en ne se faisant aucune illusion cependant à ce sujet. Avec le mariage gay, l'adoption et la procréation assistée pour couples gays, le « Tout est possible » va devenir une réalité et, avec lui, *le nihilisme* sous la forme du triomphe sans partage de la Science, du Droit et de l'Homme.

IX) Dans le même ordre d'idées, il importe de distinguer *un enfant que l'on fait* d'*un enfant que l'on fait faire*. Quand un couple fait un enfant, l'enfant est *une personne*. Le fait de faire un enfant se passant entre des personnes qui s'aiment et pour qui l'enfant n'est pas une marchandise ni l'objet d'un trafic. Quand on fait faire un enfant par un tiers, l'enfant n'est plus une personne, mais un *objet* voire une marchandise dans un trafic. Témoin le fait de louer le ventre d'une mère porteuse ou les services d'un géniteur.

Lionel Jospin faisait remarquer qu'il n'y a pas un droit à l'enfant, mais un droit *de* l'enfant. Si le mariage gay avec procréation assistée est adopté, le droit de l'enfant va être sacrifié au profit du droit à l'enfant. Sous prétexte de donner un droit à l'enfant aux homosexuels, l'enfant considéré comme objet n'aura plus droit symboliquement au statut de personne. Alors que le monde des droits de l'homme s'efforce de lutter contre la réification de ce dernier, au nom du droit à l'enfant, on va réifier ce dernier.

Il va y avoir en outre des questions pratiques à gérer. D'abord le coût. Pour qu'un couple d'hommes puisse avoir un enfant, il va falloir louer le ventre d'une mère porteuse. Ce qui n'est pas donné, le prix moyen se situant entre 80.000 et 100.000 euros. Comme les couples gays vont réclamer que la facture soit réglée par la Sécurité Sociale au nom du droit à l'enfant pour tous et de l'égalité, comment celle-ci va-t-elle faire pour faire face à cet afflux de dépenses au moment où son déficit se creuse ? Qui va payer et comment ?

Par ailleurs, l'État prenant en charge les mères porteuses, il va falloir aller chercher celles-ci ou bien créer un service spécial. L'État se refuse à devenir un État proxénète en autorisant et en organisant le trafic du sexe de la femme. Pour que la procréation médicalement assistée puisse exister, il va falloir qu'il devienne quelque peu trafiquant et qu'il organise le trafic des ventres. Ce qui ne va pas être une mince affaire. Quand un couple ne sera pas content du bébé d'une mère porteuse et qu'il décidera de le rendre, que va-t-on faire ? Obliger le couple à garder l'enfant ? En faire un orphelin ? Payer la mère porteuse pour qu'elle le garde ? Et qui payera le psychiatre qui devra soigner l'enfant ainsi ballotté et quelque peu perturbé ?

X) Ce problème rencontré dans le fait de faire faire un enfant va se retrouver avec celui de l'éduquer. Une chose est d'avoir un père et une mère, une autre d'avoir deux pères et deux mères. Obliger un enfant à naître et à grandir dans un couple homosexuel va se confondre avec le fait d'interdire à un enfant de savoir ce qu'est le fait d'avoir un père et une mère. A-t-on le droit d'enlever ce droit à un enfant ? Si tel est le cas, cela voudra dire que pour que les homosexuels aient

droit à l'égalité les enfants des couples homosexuels seront condamnés à ne pas *être des enfants comme les autres*.

Certes, les orphelins n'ont pas leur père ou leur mère. Mais, il s'agit là d'un accident et non d'une décision. Avec le droit pour couples gays d'avoir un enfant, les orphelins ne seront pas le produit d'un accident de la vie mais d'une institutionnalisation délibérée. Ils seront obligés par la société de n'avoir soit pas de père, soit pas de mère.

À cette situation qui ne manquera pas de produire à un moment ou à un autre des mouvements de révolte s'adjoindra une autre difficulté. L'enfant de couples gays n'aura pas droit à une origine réelle, mais à une origine absente. À la case père ou mère il y aura un blanc. Ce qui n'est pas simple à porter. Qu'on le veuille ou non, l'enfant ne pourra pas ne pas se sentir coupable, la propension naturelle des enfants étant de se culpabiliser quand l'équilibre familial n'est plus respecté.

En conclusion, les partisans du mariage gay, de l'adoption et de la procréation médicalement assistée pour couples gays rêvent quand ils voient dans ce projet un progrès démocratique sans précédent. Ils croient que tout va bien se passer. Cela ne va pas bien se passer. Cela ne peut pas bien se passer pour la bonne raison que tout a un prix.

Ne croyons pas que l'on va remettre la différence sexuée en voyant en elle une pratique parmi d'autres sans que cela ait des conséquences. N'imaginons pas que des enfants fabriqués, à qui l'on aura volé leur origine, seront sans réactions. Ne pensons pas que la disparition des notions de père et de mère au profit de termes comme parent I ou parent II permettront l'existence d'une humanité plus équilibrée et mieux dans sa peau.

On prétend résoudre des problèmes par ce projet de loi. On ne va pas en résoudre. On va en créer. Le 20^e siècle a connu la tragédie du totalitarisme et notamment du projet insensé de créer un homme nouveau à travers une race ou une classe. Ne cédon pas à la tentation de fabriquer un homme nouveau grâce à la Science et au Droit. Tout ne se décrète pas. Tout ne s'invente pas. Il existe des données naturelles de la famille. N'y touchons pas. Ne jouons pas avec le feu. Ne jouons pas à être des apprentis sorciers. Le Tao voit dans la complémentarité entre le féminin et le masculin une loi d'équilibre dynamique fondamentale de l'univers. Ne touchons pas à cette loi d'équilibre.

Nous avons tous des amis homosexuels que nous respectons, que nous estimons et que nous aimons. Qu'ils soient d'une profonde moralité, nous n'en doutons pas. Qu'ils soient capables d'élever un enfant, nous n'en doutons pas non plus. Qu'un enfant puisse être plus heureux dans un couple homosexuel que dans certains couples hétérosexuels, nous n'en doutons pas une fois encore. Que cela soit une raison pour légaliser le mariage gay et permettre l'adoption ou la procréation médicalement assistée pour couples gays, c'est là une erreur.

Une chose est une loi, une autre est un cas particulier. On ne fait pas une loi avec des cas particuliers, mais à partir d'une règle tenant compte de tout ce qu'il y a derrière. S'agissant du mariage gay avec adoption et procréation médicalement assistée, il y a derrière une telle règle trop de choses dangereuses et graves pour que celle-ci puisse devenir une loi allant dans le sens des intérêts fondamentaux de l'être humain.

La Gauche a le pouvoir à l'assemblée et peut décider de passer en force grâce au nombre de ses voix et ce afin de paraître de gauche. Elle peut choisir de préférer la Gauche à l'être

humain. Elle s'honorera de choisir l'être humain plutôt que la Gauche, sachant qu'en servant l'être humain elle est sûre de servir ses propres intérêts alors que l'inverse n'est pas sûr. Tant il est vrai que l'on n'a jamais intérêt à scandaliser l'honnête homme en l'obligeant à devoir se soumettre par la contrainte à ce que sa raison répugne à accepter par respect pour la raison.

Le mariage gay qui nous propose une grande noyade collective dans l'amour n'est pas raisonnable. La mise en question de la distinction entre homme femme ravalée au rang de pratique sexuelle n'est pas raisonnable. Vouloir avoir un enfant à tout prix en recourant soit à l'adoption, soit à un père donateur, soit à une mère porteuse n'est pas raisonnable. Ne plus parler de *père et de mère* mais de *deux pères* ou de *deux mères* n'est pas raisonnable. En un mot, *bidouiller* une famille grâce à un montage juridico-médical et appeler cela famille n'est pas raisonnable. Les mots ont du sens quand ils renvoient à une réalité. Quand ils ne sont plus que ce que l'on décide qu'ils doivent être, on n'est plus dans le domaine du sens, mais de la confusion. Le règne de la confusion, sa dictature et avec elle la confusion des esprits et des comportements, n'est-ce pas ce dont nous souffrons déjà et qui risque de nous engloutir ? Est-il besoin d'en rajouter ?

Bertrand VERGELY.